

## CONSEIL DE FACULTE

### Procès-verbal de la séance du 8 novembre 2021

---

#### **Ordre du jour :**

1. Informations du Doyen
2. Approbation du procès-verbal des séances du 20 septembre 2021
3. Parcoursup :
  - Capacités d'accueil Licence mentions Droit et AES
  - Eléments attendus et critères PARCOURSUP
4. Information relative à l'offre de formation : création du DU Droit local
5. Bourse UFA - IDEX
6. Accords de partenariat
  - accord de partenariat avec le consortium Hambourg (sous réserve)
  - accord bilatéral avec l'université de East Anglia
  - accord bilatéral avec l'université de Salford Manchester
7. Convention de partenariat entre l'IEJ et le Tribunal judiciaire
8. Demande de subvention
  - Concours de droit pénal international
  - Concours européen des droits de l'homme René Cassin
9. Divers

#### **Etaient présents :**

##### Membres de droit et invités :

Madame Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, doyen de la faculté de droit, de sciences politiques et de gestion  
Monsieur Bruno TRESCHER, chargé de mission Patrimoine  
Monsieur Nicolas KILGUS, vice doyen Relations publiques et insertion professionnelle  
Monsieur Nicolas CHIFFLOT, vice doyen en charge des Masters droit  
Monsieur Alexandre DI GIACOMO, vice doyen en charge de la mention AES  
Madame Laure LANDSPURG, responsable administrative adjointe en charge de la scolarité  
Madame Arlette LIGEY, responsable administrative

##### Membres élus :

##### Collège A

Madame Aude BOUVERESSE, Madame Jocelyne LEBLOIS-HAPPE, Monsieur Etienne MULLER, Madame Ariane PERIN-DUREAU

### Collège B

Monsieur Patrice HILT, Madame Sabrina MRAOUAHI, Monsieur Pierre SCHAEFFER, Madame Christel SIMLER, Monsieur Salim ZEIBAK.

### Collège BIATSS

Madame Astrid HATT, Monsieur Nicolas KELLER

### Collège Usagers

Madame Angeline OKOMBI NDINGA, Monsieur Joris GRILLE, Monsieur Selim AZZI, Monsieur Thomas ROTH, Madame Emeline WANHAM, Madame Victoria EBRARD, Madame Pauline STORNE

### Personnalités extérieures :

Monsieur Xavier FAESSEL, tribunal administratif de Strasbourg

Madame Christina KRUGER, représentée par C LUTZ-SORG, Ordre des avocats

### Ayant donné procuration :

Collège A : Madame Peggy DUCOULOMBIER, Madame Catherine HAGUENAU-MOIZARD,

Personnalités extérieures : Monsieur Yvan JEANNERET

Usagers : Madame Capucine BLANDET, Monsieur Lucas GOIS, Monsieur Eryn FAESSEL

### Etaient excusés :

Collège A : Monsieur Raphaël ECKERT, Monsieur Christophe GODLEWSKI

Collège B : Monsieur Arnaud DURANTHON

Personnalités extérieures : Monsieur Christian BRASSAC, Eurométropole Strasbourg ; Monsieur Laurent RITTER, chambre départementale des notaires du Bas-Rhin ; Monsieur Thierry GHERA, tribunal judiciaire de Strasbourg

## **1. Informations du Doyen**

Madame le Doyen indique que l'ensemble des enseignements seront dispensés en présentiel au semestre 2.

Au mois de septembre la rentrée universitaire a eu lieu en présentiel. Néanmoins, le nombre d'étudiantes et étudiants inscrits en troisième année de Licence Droit a conduit la faculté, afin de respecter les consignes sanitaires énoncées par le MESRI, à organiser pour les L3 Droit, un enseignement 50% présentiel, 50% distanciel.

Une vigilance particulière sera portée sur ce point pour le semestre 1 de l'année universitaire 2022/2023.

Madame le Doyen annonce que la cérémonie de remise des prix aura lieu le mardi 7 décembre 2021 à 16h30. Le cocktail ne sera pas organisé cette année en raison des conditions sanitaires.

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2021**

Les membres du conseil de faculté ont approuvé à l'unanimité le procès-verbal du 20 septembre 2021.

## **3. Parcoursup :**

- **Capacités d'accueil Licence mentions Droit et AES**
- **Eléments attendus et critères Parcoursup**

L'ensemble des parcours de licence sont présentés aux membres du conseil de faculté. La principale évolution des tableaux par rapport à ceux votés l'an passé réside dans le fait qu'à l'exclusion de la mention AES, seront désormais examinées les notes d'histoire-géographie, géopolitiques et sciences politiques, Humanités, littérature et philosophie ainsi que Mathématique dès lors que ces enseignements seront suivis par l'élève. Madame le doyen précise qu'au regard du spectre très large que permettent ces matières, un très grand nombre d'élèves aura suivi l'un et/ou l'autre de ces enseignements, dispensés dans l'ensemble des établissements du secondaire.

Madame Ariane PERIN-DUREAU détaille les documents relatifs pour le paramétrage du portail Parcoursup. Elle précise que les notes sus évoquées permettent notamment une pondération et un départage des candidats. En ce qui concerne la licence Droit parcours droits européens, un niveau en langues est requis.

Les dispositions pour la mention AES restent, pour l'essentiel, inchangées.

Un représentant des usagers demande si les élèves peuvent mentionnés des éléments afin de valoriser leur dossier. Madame le Doyen répond par l'affirmative.

Les membres du conseil de faculté ont approuvé à l'unanimité.

**Oui : 25**

**Non : 0**

**Abstention : 0**

**Ne prend pas part au vote : 0**

#### **4. Information relative à l'offre de formation : création du DU Droit local**

Monsieur Patrice HILT présente aux membres du conseil le projet de création du diplôme universitaire de droit local alsacien-mosellan. Cette formation, si elle est validée par le conseil et par la CFVU, sera ouverte en formation continue. La durée de cette formation sera d'un an. Son volume horaire sera de 100HCM (le présentiel sera privilégié). Les enseignements dispensés le seront à hauteur de 75HTD par des enseignants-chercheurs de l'Université de Strasbourg et de 75HTD par des intervenants extérieurs à l'Université de Strasbourg. Ils se dérouleront dans les locaux de l'Institut de droit local, du Service de formation continue de l'Université de Strasbourg et, probablement, de la Maison du barreau de Strasbourg ainsi que de la Chambre des Notaires de Strasbourg (sous réserve de confirmation). Cette formation, qui sera inédite dans le Grand Est, aura pour objectif de former des professionnels en activités en Alsace-Moselle qui sont confrontés à l'application de la législation locale dans ses différentes branches. Ces professionnels seront principalement les avocats, les magistrats, les notaires, les greffiers des services judiciaires, les agents des collectivités territoriales, les assistants parlementaires ou encore le personnel des offices notariales.

Les membres du conseil de faculté ont approuvé à l'unanimité cette proposition.

**Oui : 25**

**Non : 0**

**Abstention : 0**

**Ne prend pas part au vote : 0**

#### **5. Bourse UFA / IDEX**

Madame NORD-WAGNER présente le parcours labellisé UFA. Au total, 24 étudiants pourront bénéficier d'une bourse UFA au titre de la présente année universitaire. (300 euros par mois pendant 10 mois).

Les membres du conseil de faculté ont approuvé à l'unanimité cette proposition.

**Oui : 25**

**Non : 0**

**Abstention : 0**

**Ne prend pas part au vote : 0**

#### **6. Accords de partenariat**

- **Accord bilatéral avec l'université de East Anglia**
- **Accord bilatéral avec l'université de Salford Manchester**

Les deux propositions d'accord, dans leur version anglaise et française, sont présentées. Ces accords sont très importants notamment depuis la sortie du Royaume-Uni de la zone Erasmus.

Madame le doyen adresse ses vifs remerciements à Madame Peggy Ducoulombier pour le travail important effectué dans le cadre des renouvellements d'accords dans ces circonstances particulières.

Les membres du conseil de faculté ont approuvé à l'unanimité les deux propositions d'accord.

**Oui : 25**

**Non : 0**

**Abstention : 0**

**Ne prend pas part au vote : 0**

#### **7. Convention de partenariat entre l'IEJ et le Tribunal judiciaire**

Madame Jocelyne LEBLOIS-HAPPE présente la convention de partenariat. Cette nouvelle convention associe le Procureur de la République. En effet, le tribunal judiciaire accueille des étudiants en stage au siège et au Parquet ; par conséquent, il était naturel d'y associer le Procureur de la République.

Les membres du conseil de faculté ont approuvé à l'unanimité la nouvelle convention de partenariat.

**Oui : 25**

**Non : 0**

**Abstention : 0**

**Ne prend pas part au vote : 0**

#### **8. Demande de subvention**

- **Demande de participation au Moot Court organisé par l'université de Leiden (Pays-Bas)**
- **Demande de subvention à la participation de l'édition 2022 du concours européen des droits de l'homme René Cassin**

La somme de 525 euros est attribuée pour la participation des étudiants au Moot Court.

La somme de 700 euros correspondant au montant des frais de participation au concours René Cassin est attribuée aux étudiants participants.

Les membres du conseil de faculté ont approuvé à l'unanimité le montant des sommes demandées.

**Oui : 25**

**Non : 0**

**Abstention : 0**

**Ne prend pas part au vote : 0**

#### **9. Divers**

Madame le Doyen rappelle l'organisation du forum des métiers le mardi 9 novembre.

En raison des perturbations de cours survenues au sein de la faculté notamment en fin de semaine et en fin de journée, Madame le Doyen présente l'ajustement du dispositif en vigueur par le recrutement d'un agent supplémentaire et par la permanence téléphonique à l'accueil jusqu'à 21h du lundi au vendredi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

Le Doyen,

Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU

